

## **PRU Planoise - Axe Ile de France/Cassin - Aménagement des espaces publics - Concours de maîtrise d'oeuvre**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** Le Programme de Rénovation Urbaine de Planoise a été soumis à la séance du Conseil Municipal du 7 juillet 2005 et les propositions contenues ont été approuvées. Le dossier a été présenté en réunion de travail partenariale à l'ANRU par le délégué territorial adjoint de l'ANRU, Jean-Pierre BOUR, le 14 novembre 2005. La convention et la maquette financière sont en cours d'achèvement, et M. le Maire sera invité à présenter le Programme au Comité d'Engagement de l'ANRU très prochainement.

Le projet urbain sur Planoise est porté par des opérations emblématiques telles que la construction du Pôle Culturel et d'Animation, avenue d'Ile de France et l'opération de reconstruction sur le site libéré du Tripode. A partir de là, l'orientation a été prise de définir, par des aménagements d'espaces publics, un axe reliant le pôle Ile de France à la Place Cassin en y intégrant à la demande expresse de l'ANRU et approuvée par le Conseil Municipal du 7 juillet 2005, une liaison urbaine par le boulevard Allende.

Dans cette perspective, il est prévu de lancer un concours de conception.

1 - Le périmètre du concours comprend l'ensemble des espaces publics qui doivent à terme constituer une liaison urbaine forte, l'axe Ile de France/Cassin, ainsi que la partie du boulevard Allende inscrite entre la rue des Causses et l'avenue de Bourgogne (voir plan).

Toutefois, le programme de rénovation urbaine prévoit que la mise en oeuvre des opérations d'aménagement sera échelonnée en deux temps :

- Le temps de la convention cadre ANRU, de 2006 à 2009 :

- Mail Ile de France - rue de Cologne
- Les espaces situés 1-3-5 rue de Cologne
- La ré-urbanisation du site Tripode
- La traversée du boulevard S. Allende
- Le parking de la place Cassin et ses liaisons avec l'avenue du Parc

Le moyen terme à partir de 2010 :

- L'espace public devant le Centre Commercial Ile de France
- Le boulevard S. Allende et le rond-point avec l'avenue de Bourgogne.

2 - Le concours a pour objet de retenir un projet d'aménagement cohérent et une équipe lauréate qui devra assurer :

- Une mission de maîtrise d'oeuvre complète sur les aménagements d'espaces publics du site du Tripode, la traversée du Boulevard Allende, le parking municipal Cassin
- Une mission de prescriptions architecturales et urbaines destinées à encadrer les reconstructions de 25 logements en accession à la propriété (SAFC), 25 logements locatifs privés (Foncière Logement), 4 000 m<sup>2</sup> de locaux d'activités (SAIEMB).

3 - Le concours portant essentiellement sur des aménagements d'espaces publics, il est prévu, dans le règlement du concours, que les équipes candidates devront comprendre obligatoirement :

- Un architecte-urbaniste, ou un architecte et un urbaniste

- Un paysagiste
  - Un bureau d'étude technique VRD.
- 4 - Le calendrier prévisionnel du concours est le suivant :
- Semaine 10 : envoi à la publication de l'appel public à candidatures
  - Semaine 16 : réception des candidatures
  - Semaine 18 : jury de désignation des équipes admises à concourir
  - Semaine 32 : remise des prestations
  - Semaine 37 : jury pour la proposition du lauréat.

5 - Les évaluations des ouvrages dans la maquette financière du PRU de Planoise sont les suivantes :

Mail Ile de France/Cologne	964 000 € TTC	Participation ANRU 30 % :	242 000 €
Rue de Cologne et esplanade	976 000 € TTC	Participation ANRU 30 %	293 000 €
		Participation Département	147 000 €
Traversée Boulevard S. Allende	449 000 € TTC	Participation ANRU 30 %	113 000 €
Parking Cassin	658 000 € TTC	Participation ANRU 30 %	165 000 €
Site Tripode	1 009 000 € TTC	Participation ANRU 45 %	380 000 €
<b>Total</b>	<b>4 056 000 € TTC</b>	<b>Participations ANRU</b>	<b>1 193 000 €</b>

6 - Composition du Jury

#### **Collège des Elus**

##### **Titulaires**

1. J.L. FOUSSERET, Président
2. M. LOYAT
3. E. ALAUZET
4. D. BAUD
5. J.C. ROY
6. D. TETU

##### **Suppléants**

- M. ROIGNOT
- F. PRESSE
- C. LIME
- R. CHAVIN-SIMONOT
- F. FELLMANN
- D. POISSENOT

#### **Collège des Personnalités participant à ou suivant l'opération**

7. M. le Président du Conseil Général ou son représentant
8. G. DORNIER
9. C. HATON-PEREZ
10. J.P. BOUR - DDE.

**Collège des Personnalités ayant même compétence**

11. J.L. HESTER, Architecte DPLG

12. A. YOUNG-CHAPELLE, Paysagiste

13. M. CARREZ-COROTTE, Architecte DPLG

14. CAUE - Dominique TONAL, Architecte DPLG

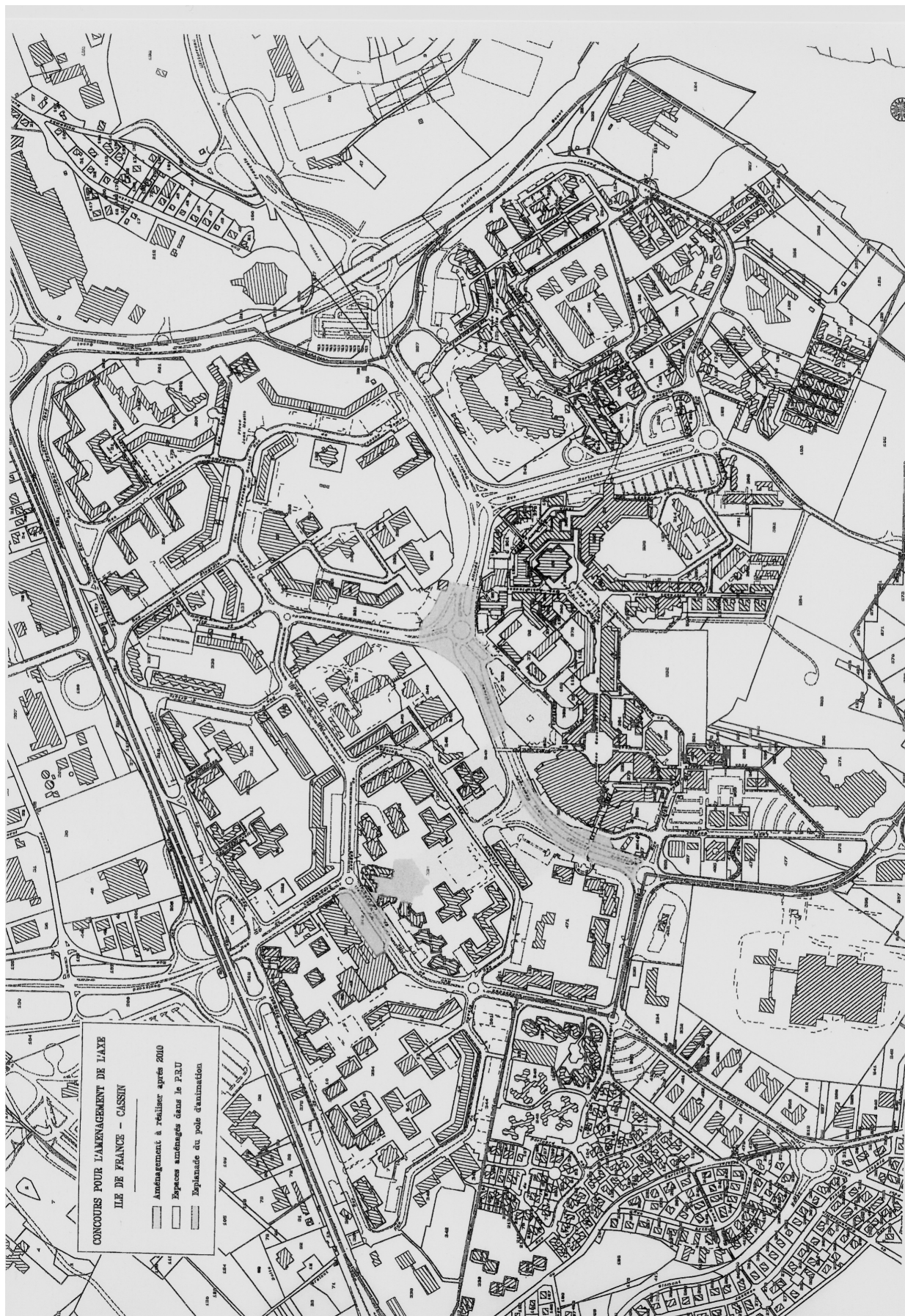
15. Agence d'Urbanisme : Nathalie ETAHIRI, Architecte DPLG.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- valider les principes mentionnés dans la délibération et décider du lancement de concours de maîtrise d'oeuvre,

- approuver les dispositions prévues ci-dessus en termes d'organisation du concours et d'échéancier,

- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le marché à venir, objet du concours.



**«Mme Catherine COMTE-DELEUZE :** A partir du moment où le jury est composé de plus de 5 membres, est-ce qu'il n'aurait pas été convivial de proposer à un membre de l'opposition d'y participer ? De ce fait, évidemment, nous serions amenés à voter contre, à moins que vous reveniez...

**M. LE MAIRE :** Je n'aurais pas été contre mais Michel LOYAT ça paraît indispensable parce que c'est l'adjoint à l'urbanisme, Eric ALAUZET pour les espaces verts, l'énergie, Denis BAUD pour les espaces publics, il a beaucoup de HLM à côté, Jean-Claude ROY pour la Voirie et Danièle TETU est la Conseillère Générale.

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE :** On n'a qu'à rajouter un ou deux membres.

**M. LE MAIRE :** Je n'y suis pas opposé car je vais vous dire, j'aime beaucoup mieux quand vous êtes là car comme généralement ce qu'on propose recueille l'assentiment général, ça me permet de dire que l'opposition était d'accord. Là on ne peut pas car il faudrait changer toute la composition du jury, mais nous veillerons effectivement, les autres fois, quand il y a six membres, à intégrer un membre de l'opposition. Je suis d'accord là-dessus et je vous dis, comme vous allez être d'accord avec le choix, c'est mieux que vous soyez dans le jury, ça me permet de dire : tiens, même Jean ROSSELOT était d'accord.

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE :** Il semblerait même que ça soit dans le règlement intérieur.

**M. LE MAIRE :** Ça me paraît difficile là à moins qu'un élu veuille se retirer.

**M. Jean ROSSELOT :** On peut en mettre 7 ?

**M. LE MAIRE :** Qui vient de dire ça ? (rires).

**M. Jean ROSSELOT :** J'avais entendu.

**M. LE MAIRE :** Mais si tu as entendu, pourquoi dis-tu cela ? On vient de dire que ce n'est pas possible.

**M. Jean ROSSELOT :** Si, c'est possible !

**M. LE MAIRE :** Non, ce n'est pas possible.

**M. Jean ROSSELOT :** On peut tout faire dans une délibération, c'est l'assemblée qui est «souveraine».

**M. LE MAIRE :** Je propose autre chose : que Danièle TETU y soit au titre du Conseil Général et comme ça on peut vous donner satisfaction. Tu veux venir Jean ? (réactions). Je souhaiterais quand même que tu aies l'élégance de le proposer à Catherine COMTE-DELEUZE qui l'a demandé et que tu sois suppléant.

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE :** Je vous remercie Monsieur le Maire mais j'avais fait la demande en tant que responsable du groupe pour M. JOSSE qui est très intéressé.

**M. LE MAIRE :** Donc on retient M. JOSSE en remplacement de Danièle TETU. On a accédé à votre demande, vous êtes satisfaits ? En suppléant, on met Catherine COMTE-DELEUZE à la place de Danièle POISSENOT. Ça ne te gêne pas, Danièle, de ne plus être suppléante ? (rires). Manifestement tu suivais ! Tu n'es plus suppléante, qui va à la chasse perd sa place mais ce n'est pas dramatique. Vous êtes d'accord comme ça ? Ça t'intéressait d'être suppléante Danièle ? Christophe LIME te laisse sa place. Donc Christophe LIME sort et Danièle POISSENOT rentre comme suppléante, mais il faudra être là».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur et sur demande du groupe d'opposition, fixe la composition du jury de concours comme suit :

**Collège des Elus****Titulaires**

1. J.L. FOUSSERET, Président
2. M. LOYAT
3. E. ALAUZET
4. D. BAUD
5. J.C. ROY
6. M. JOSSE

**Suppléants**

- M. ROIGNOT
- F. PRESSE
- D. POISSENOT
- R. CHAVIN-SIMONOT
- F. FELLMANN
- C. COMTE-DELEUZE

*Récépissé préfectoral du 20 mars 2006.*